

que ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont assisté à cette harangue, voudront bien me faire parvenir un écrit signé d'eux *tous*, et que je pourrai rendre public, par lequel ils déclareront que cette harangue, *telle qu'elle a été prononcée*, ne contenait rien d'offensant ni d'injurieux. C'est un service important qu'ils rendront à l'auteur encore plus qu'à moi.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DALEMBERT.

## II. Réponse de la Société royale.

Monsieur,

La Société royale voit avec peine, par la lettre que vous lui avez adressée, votre mécontentement contre le P. Tolomas, et le désir qu'elle a de vous obliger l'engage à vous fournir les éclaircissements que vous exigez d'elle.

La harangue que ce religieux prononça, à l'occasion de la rentrée des classes, est du ressort des collèges : l'académie n'y a point assisté : elle n'en a fait ni la lecture, ni l'examen, et n'en peut porter aucun jugement, parce que sa juridiction ne s'étend pas au delà des bornes de ses exercices.

Pour vous prouver néanmoins, Monsieur, que nous n'ignorons point les égards qui sont dus à votre réputation et à la supériorité de vos talents, que nous sommes empressés à vous procurer la satisfaction qui dépend de nous, la compagnie a fait lire votre lettre en pleine assemblée et en présence de l'académicien dont vous vous plaignez. Il a protesté hautement qu'on l'avait desservi auprès de vous ; qu'il n'a jamais eu l'intention de vous offenser ; qu'il est prêt à affirmer que son discours ne contient aucun trait qui puisse vous regarder personnellement.

Il s'est enfin exprimé sur votre compte en des termes si décents, si honorables, que l'Académie n'a pas cru pouvoir prendre un meilleur parti que de le charger (sur l'offre qu'il